



titre de sejour vie privée famille

Par **sam09**, le **31/12/2012** à **16:39**

bonjour j étais marie avec un français j ai eu une carte de séjour vie privée famille d un an on s est séparer avant mon rendez vous j ai porte plainte pour violence le jour du jugement j ai reconnu qu il n été pour rien le pauvre il étais relaxe on a repris la vie conjugale il étais avec moi a la préfecture pour signer la vie commune après je suis partie de la maison je lui signe une attestation sur l honneur qu il demande le divorce et je suis parie de plein gré j ai deux recepices maintenant on me disent c est le préfet qui décide car j ai joue sur son passe avec son ex elle porte plainte contre lui pour violences l association qui m aide me disent ne t inquiète pas t auras ta carte car ils vont sortir son passe mais franchement je ne l aime pas il étais très gentille avec moi j ai ca sur la conscience je vais avoir ma carte ou pas maitre je suis tres inquiète merci de votre reponse